



PMCAASS-2022-0704-
28886

Perpignan, le 04 JUL. 2022

Mesdames, Messieurs
les Directeurs Généraux des Services

**OBJET : COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 27 JUIN
2022 – DEMANDE D’AFFICHAGE**

Mes Chères et Chers Collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour affichage le compte rendu synthétique de la séance du Conseil de Communauté du 27 juin 2022.

Ce document est également disponible sur le site internet de Perpignan Méditerranée Métropole, rubrique « les Conseils de Communauté » : <https://www.perpignanmediterraneemetropole.fr/les-conseils-de-communauté>.

Je vous remercie de m’adresser en retour un certificat d’affichage après l’accomplissement de cette formalité.

Veuillez croire, mes Chères et Chers Collègues, en l’assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Jean-Charles REY



COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 27 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin le Conseil de Communauté régulièrement convoqué le dix-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en la commune de Perpignan, à l'Amphithéâtre de la Communauté Urbaine sous la Présidence de Monsieur Robert Vila.

ETAIENT PRESENTS: Guy ALBALAT, Louis ALIOT, Francis ALIS, Marie BACH, Daniel BARBARO, Nicolas BARTHE, Xavier BAUDRY, René BAUS, Roger BELKIRI, Jean-Paul BILLES, André BONET, Chantal BRUZI, Philippe CAMPS, Philippe CAPSIE, Jean-Louis CHAMBON, Franck DADIES, Fatima DAHINE, Alain DARIO, Martine DELCAMP, Véronique DUCASSY, Jessica ERBS, Roger FERRER, Antoine FIGUE, Patricia FOURQUET, Gilles FOXONET, Madeleine GARCIA-VIDAL, Roger GARRIDO, Jean Yves GATAULT, Laurent GAUZE, Christine GAVALDA MOULENAT, Patrick GOT, Alain GOT, Frédéric GOURIER, Marlène GUBERT OETJEN, Yves GUIZARD, Jacqueline IRLES, Edmond JORDA, Jean-François MAILLOLS, Didier MALÉ, Jean Marie MAROT, Christelle MARTINEZ, Théophile MARTINEZ, Marc MEDINA, Sébastien MENARD, Florence MOLY, Jean-Charles MORICONI, Bruno NOUGAYREDE, Jacques PALACIN, Pierre PARRAT, Patrick PASCAL, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Jean-Claude PINGET, Charles PONS, Jean Marie PORTES, Edith PUGNET, Danielle PUJOL, Jean-Marc PUJOL, Gérard RAYNAL, Robert RAYNAUD, Armelle REVEL FOURCADE, Bernard REYES, Roger RIGALL, Sylvie SAMTMANN, Patrick SARDA, Jean-Claude TORRENS, Jean VILA, Robert VILA .

ETAIT SUPPLEE: Laëtitia AGUILAR suppléant de Whueymar DEFFRADAS.

ETAIENT REPRESENTES: Laurence AUSINA ayant donné pouvoir à Didier MALÉ, Isabelle BERTRAN ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Sophie BLANC ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Marion BRAVO ayant donné pouvoir à Jean Yves GATAULT, Charlotte CAILLIEZ ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, François DUSSAUBAT ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Philippe FOURCADE ayant donné pouvoir à Alain DARIO, Rémi GENIS ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Frédéric GUILLAUMON ayant donné pouvoir à Marie BACH, Soraya LAUGARO ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Stéphane LODA ayant donné pouvoir à Jean Marie PORTES, Alexandra MAILLOCHAUD ayant donné pouvoir à Sylvie SAMTMANN, Laurence MARTIN ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Michèle MARTINEZ ayant donné pouvoir à André BONET, Catherine PUJOL ayant donné pouvoir à Bernard REYES, Christine ROUZAUD DANIS ayant donné pouvoir à Danielle PUJOL, Anaïs SABATINI ayant donné pouvoir à Charles PONS, Bruno VALIENTE ayant donné pouvoir à Théophile MARTINEZ.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: Alain FERRAND, François RALLO.

SECRETAIRE DE SEANCE: MENARD Sébastien

ETAT DES PRESENTS EN COURS DE SEANCE

M. Jean-Claude TORRENS est absent à compter du dossier « Commune de Rivesaltes – Cap Roussillon – Convention de portage foncier avec l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée »

M. Jean-Claude TORRENS, M. Stéphane LODA et M. François RALLO sont présents à compter du dossier « Attribution d'une subvention de Perpignan Méditerranée Métropole à l'Association Espace Polygone (AEP) Torremila pour l'année 2022 »

M. Alain FERRAND est présent à compter du dossier « Concession de service public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur sur les communes de Perpignan et de Saint-Estève : Approbation du choix du concessionnaire et autorisation du Président à signer le contrat de concession »

M. Robert VILA, M. Louis ALIOT, M. Laurent GAUZE, M. Théophile MARTINEZ et M. Alain DARIO sont absents à compter du dossier « Attribution d'une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2022, à l'association Plein Sud Entreprises, en charge de l'animation de la pépinière d'entreprises implantée sur la commune de Rivesaltes »

M. Théophile MARTINEZ est présent à compter du dossier « Apport en compte courant de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à la SAEML Perpignan Saint-Charles Conteneur Terminal »





M. Jean-Louis CHAMBON est absent à compter du dossier « Apport en compte courant de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à la SAEML Perpignan Saint-Charles Conteneur Terminal »

M. Robert VILA, M. Louis ALIOT, M. Laurent GAUZE, M. Jean-Louis CHAMBON et M. Alain DARIO sont présents à compter du dossier « Attribution d'une Subvention d'Investissement de Perpignan Méditerranée Métropole à la Chambre des Métiers pour l'Année 2022 »

M. Jean-Claude TORRENS qui donne procuration à M. Jean-Paul BILLES est absent à compter du dossier « Attribution d'une Subvention d'Investissement de Perpignan Méditerranée Métropole à la Chambre des Métiers pour l'Année 2022 »

M. Nicolas BARTHE qui donne procuration à Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD est absent à compter du dossier « Commune de Perpignan - ZAE Torremila Roussillon - Désaffectation et autorisation de déclassement du domaine public de voirie »

Mme Jessica ERBS qui donne procuration à M. Guy ALBALAT est absente à compter du dossier « Ligne ferroviaire Nouvelle Montpellier Perpignan (LNMP) - Approbation de la convention n°6 relative au financement des acquisitions foncières sur le linéaire de la LNMP »

M. Jean-Claude TORRENS est présent à compter du dossier « Convention pour le remboursement de la prise en charge des déchets sur les plateformes et quais de transfert implantés sur le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole »

M. Roger FERRER qui donne procuration à M. Jean VILA est absent à compter du dossier « Convention pour le remboursement de la prise en charge des déchets sur les plateformes et quais de transfert implantés sur le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole »

M. Jean-Claude TORRENS est absent à compter du dossier « PLH - Convention Foncière Habitat - approbation du projet de convention pré-opérationnelle ' Têt Med ' entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, la commune de Canet-en-Roussillon et l'EPF Occitanie »

M. Jean-Claude TORRENS est présent à compter du dossier « Approbation de la convention financière entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et le Département des Pyrénées-Orientales pour le Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2022 »

M. Robert VILA, Mme Madeleine GARCIA VIDAL et Mme Armelle REVEL FOURCADE sont absents à compter du dossier « Approbation de la convention financière entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et le Département des Pyrénées-Orientales pour le Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2022 »

M. Robert VILA, Mme Madeleine GARCIA VIDAL et Mme Armelle REVEL FOURCADE sont présents à compter du dossier « Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes - Avis de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine sur les propositions de modifications des statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion »

M. Bruno NOUGAYREDE qui donne procuration à M.me Christine GAVALDA MOULENAT est absent à compter du dossier « Commune d'Estagel - Bilan de la mise à disposition et approbation de la 3ème modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme »

M. Jean-Claude TORRENS qui donne procuration à M. Jean-Paul BILLES et M. Jean-François MAILLOL sont absents à compter du dossier « Dispositif de recrutement par la voie de l'apprentissage »

Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD et M. Nicolas BARTHE (ayant donné procuration à Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD) sont absents à compter du dossier « Commission Consultative des Services publics Locaux - Rapport d'activité 2022 pour l'année 2021 »

DECISIONS DU PRESIDENT :

DECP/2022/156	Politique de la Ville - Cotisation annuelle à la Régie de quartier nord "La Roseraie Services" au titre de l'année 2022
DECP/2022/157	PLH - Commune de Torreilles "Ilot Poste-Pasteur" - Approbation du protocole d'accord transactionnel entre Perpignan Méditerranée Métropole, MM. BLAZY Christian et Vincent et la SPL Perpignan Méditerranée
DECP/2022/158	Programme ' Bibliothèques Numériques de Référence ' 2020-2023 - Demandes d'aides financières au titre de la Dotation Générale de Décentralisation Bibliothèques 2022
DECP/2022/159	Commune de Villeneuve-de-La-Raho - Convention de servitude pour le passage de canalisations d'eau potable et d'eaux usées avec le GFA du Mas Auriol





DECP/2022/160	Commune de Canet-en-Roussillon - Convention financière d'attribution d'un fonds de concours 2021 (2ème part) pour la rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur du stade Saint Michel
DECP/2022/161	Note d'honoraires SCP SAMSON - COLOMER - BEZARD Assignation à comparaître référé Tribunal Judiciaire - Cx 145-21 Rue du Codron 66680 CANOHES
DECP/2022/162	Commune de Montner - Convention de service pour l'entretien des ouvrages pluviaux
DECP/2022/163	Approbation de la convention relative aux modalités de versement de la cotisation 2022 de Perpignan Méditerranée Métropole au Syndicat Mixte de la Têt - Bassin Versant
DECP/2022/164	Commune de Saint-Estève - Convention pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif
DECP/2022/165	Désignation d'un avocat chargé d'assister et de représenter Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine - Requête en appel introduite par Monsieur Richard THOMAIN contre le jugement n°2005335 du 28 septembre 2021 rendu par le Tribunal Administratif de Montpellier - Instance 21TL04634 - CX134-21
DECP/2022/166	Approbation de la convention spécifique de partenariat avec la chambre d'agriculture pour le développement du marché de gros de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
DECP/2022/167	Commune de Perpignan - Chemin de la Roseraie - Acquisition d'une fraction de parcelle à la SAS PIZZUTO INVESTISSEMENTS
DECP/2022/168	RD117 - Contournement d'Estagel - Convention tripartite commune d'Estagel, Conseil Départemental 66 et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine - Transferts de domanialités publiques routières, affectations des voies nouvelles et répartition des charges d'entretien
DECP/2022/169	Marché n°2019017 - Achat et livraison de petites fournitures de bureau - Modification n°1 au lot 2
DECP/2022/170	Règlement des Frais et Honoraires d'Huissiers de Justice et Experts - SCP SOLER-GAUBIL-BOYER-FOURCADE-ROBIC Huissiers de Justice associés - Délivrance d'une sommation interpellative et constat d'occupation illégale (parcelle à Perpignan section DH n° 1013)
DECP/2022/171	École régionale du numérique - Approbation de la convention d'hébergement de la 6ème session de formation et du contrat de sous-location avec le Pôle Action Média
DECP/2022/172	Commune de Canohès - Rue du Puigmal (fraction) - Acquisition d'une parcelle à l'Indivision VADEPIED
DECP/2022/173	Commune de Canohès - Rue du Puigmal (fraction) - Acquisition d'une parcelle à la SARL REV
DECP/2022/174	Désignation d'un Avocat pour assister et représenter PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE devant le Juge des Référés du Tribunal Judiciaire de Perpignan - Assignation par M. et Mme ACQUAVIVA en vue d'obtenir d'interdire à Perpignan Méditerranée Métropole ainsi qu'à la SCA VEOLIA EAU de circuler sur les parcelles AP n°2 et n°3 sur la commune de PONTEILLA et AT n°26 et n°27 sur la commune de CANOHES - Audience le 1er juin 2022 à 09h00 - CX 404-22
DECP/2022/175	Commune de Toulouges - rue Courbet - Acquisition d'une parcelle aux Consorts VERP-MARC
DECP/2022/176	Désignation d'un avocat chargé d'assister et de représenter Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine - Requête en appel introduite par la SARL MDCP contre le jugement n°2003854 du 30 décembre 2021 rendu par le Tribunal Administratif de Montpellier - Instance 22TL00651 - CX 128-22
DECP/2022/177	Consultation juridique dans le cadre du projet de solarisation de la Zone d'Activité Economique de TECNOSUD 1
DECP/2022/178	Règlement des Frais et Honoraires d'Huissiers de Justice et Experts - SCP SOLER-GAUBIL-BOYER-FOURCADE-ROBIC Huissiers de Justice associés - Constat d'affichage d'une Déclaration Préalable de Division sur la parcelle cadastrée à Perpignan Section CT n° 582





DECP/2022/179	Commune de Perpignan - Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de la zone d'activités économiques Tecnosud 2 Mas Delfau - Décision de résiliation - Marché n°188-06
DECP/2022/180	Commune de Canet-en-Roussillon - Conclusion d'un contrat de mise à disposition précaire entre la Commune de Canet-en-Roussillon et l'Etablissement Foncier Public Local Perpignan Pyrénées Méditerranée - Accord de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
DECP/2022/181	Convention de mise à disposition à titre gracieux du site et de la chapelle de Juhègues par la commune de Torreilles à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pour le Conservatoire de Musique
DECP/2022/182	Désignation d'un avocat chargé d'assister et de représenter Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine - Requête en appel introduite par M. et Mme José GOMES contre le jugement n°1600166 du 03 décembre 2018 rendu par le Tribunal Administratif de Montpellier - Instance 19MA00517 - CX147-21
DECP/2022/183	Convention relative à la mise à disposition à titre gracieux de la chapelle Saint Julien par la commune de Villeneuve-de-la-Raho à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pour la journée Portes Ouvertes de l'antenne de Musique ASPRES le 15 Juin 2022
DECP/2022/184	Mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la protection de la Forêt Méditerranéenne sur le territoire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine
DECP/2022/185	Marché n°2022033 de travaux de modernisation des installations de chauffage, de climatisation et de ventilation de l'hôtel communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole - Désignation du titulaire
DECP/2022/186	Convention relative à la mise à disposition à titre gracieux de la chapelle Notre Dame de l'ARCA par la commune de Saint-Nazaire à Perpignan Méditerranée Métropole pour la journée du 22 Juin 2022
DECP/2022/187	Désignation d'un Avocat pour assister et représenter PERPIGNAN MÉDITERRANÉE METROPOLE COMMUNAUTÉ URBAINE devant le Tribunal Administratif de Montpellier - Affaire M. FERRAND Alain c/ l'arrêté du Président du Conseil Communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole n° PMCA DGS 2022-02-01-5155 du 1er février 2022 - Cx 103-22
DECP/2022/188	Commune de Perpignan - Pépinière Impulsion Entreprises - Convention d'hébergement et de mise à disposition de moyens avec M. Maxime BOT pour l'entreprise OLIBEE
DECP/2022/189	Commune de Perpignan - Tecnosud Site 21 - Conclusion d'un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux à la SAS Mains d'Argent

DECISIONS DU BUREAU :

DECB/2022/05/53	Commune de Toulouges - ZAE Naturopole 3 - Autorisation de cession à la SCI LE SUD DE FRANCE
DECB/2022/05/54	Commune de Perpignan - ZAE Tecnosud 2 - Autorisation de cession à la SCI ARAWAK - Avenant n° 1
DECB/2022/05/55	Commune de Toulouges - Les Bureaux du Parc - Bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux à la SEM Roussillon Aménagement
DECB/2022/05/56	Commune de Rivesaltes - Avenue Alfred Sauvy - Acquisition d'une parcelle à l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée (aire de covoiturage)
DECB/2022/05/57	Commune de Villeneuve de la Raho - Convention de service pour l'entretien des ouvrages pluviaux.
DECB/2022/05/58	Commune de Le Soler - Convention de service pour l'entretien des ouvrages pluviaux
DECB/2022/05/59	Commune de Le Soler - Convention d'attribution d'un fonds de concours 2021 (1ère part) pour la rénovation de deux bâtiments communaux
DECB/2022/05/60	Commune de Rivesaltes - Convention financière d'attribution d'un fonds de concours 2021 (1ère part) pour la rénovation du centre urbain





DECB/2022/05/61	Commune de Rivesaltes - Convention financière d'attribution d'un fonds de concours 2020 (2ème part) pour le renouvellement du matériel roulant des services techniques
-----------------	--

I - Délibérations adoptées lors du Conseil de Communauté 27 JUIN 2022

Numéro de délibération	Objet	Le Conseil de Communauté décide :
DELIB/2022/06/127	<p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 30 MAI 2022</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le procès-verbal du Conseil de Communauté du 30 mai 2022 sans réserve ni modification. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2022/06/128	<p>COMMUNE DE RIVESALTES - CAP ROUSSILLON - CONVENTION DE PORTAGE FONCIER AVEC L'EPFL PERPIGNAN PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <p><i>Monsieur Jean-Claude TORRENS ne participe ni au débat ni au vote et quitte la salle.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • DE SOLLICITER l'intervention de l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée pour assurer la maîtrise foncière et le portage de l'unité foncière sise à RIVESALTES ; • D'APPROUVER la signature de la convention de portage avec l'EPFL Perpignan Pyrénées Méditerranée annexée à la délibération ; • D'INSCRIRE la dépense correspondante au budget annexe n° 08 de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué à signer toutes les pièces utiles en la matière. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2022/06/129	<p>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE À L'ASSOCIATION ESPACE POLYGONE TORREMILA (AEP) POUR L'ANNÉE 2022</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la participation financière de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à l'Association Espace Polygone Torremila d'un montant de 25 000 € pour l'année 2022 ; • D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2022/06/130	<p>CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RÉALISATION ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR SUR LES COMMUNES DE PERPIGNAN ET DE SAINT-ESTÈVE : DÉSIGNATION DE L'OPÉRATEUR ET CONCLUSION DU CONTRAT</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le choix de retenir comme concessionnaire la société DALKIA ; • D'APPROUVER le contrat et ses annexes tels que résultant du processus de négociation ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à conclure tout acte nécessaire à la conclusion du contrat ; 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><i>Abstentions :</i> Albalat Guy, Erbs Jessica, Vila Robert,</p>



	<ul style="list-style-type: none"> • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer le contrat de concession de service public et ses annexes et de réaliser toutes autres mesures nécessaires à la signature du contrat. 	
DELIB/2022/06/131	<p>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT, AU TITRE DE L'ANNÉE 2022, À L'ASSOCIATION CEEI PLEIN SUD ENTREPRISES, EN CHARGE DE L'ANIMATION DE LA PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES IMPLANTÉE SUR LA COMMUNE DE RIVESALTES</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <p><i>Monsieur Robert VILA, Monsieur Louis ALIOT, Monsieur Laurent GAUZE, Monsieur Théophile MARTINEZ et Monsieur Alain DARIO ne participent ni au débat, ni au vote et quittent la salle.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention de partenariat avec l'association Plein Sud Entreprises pour l'année 2022 ; • D'APPROUVER la participation financière annuelle de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à l'association Plein Sud Entreprises pour la somme de 30 000 € pour l'année 2022 ; • D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2022/06/132	<p>APPORT EN COMPTE COURANT DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE À LA SAEML PERPIGNAN SAINT CHARLES CONTENEUR TERMINAL</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <p><i>Monsieur Robert VILA, Monsieur Louis ALIOT, Monsieur Laurent GAUZE, Monsieur Jean-Louis CHAMBON et Monsieur Alain DARIO ne participent ni au débat, ni au vote et quittent la salle.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER l'apport en compte courant à la SAEML PSCCT pour un montant de 200 000 € ; • D'APPROUVER la convention correspondante annexée à la délibération ; • D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstentions:</u> Ferrand Alain, Parrat Pierre,</p>
DELIB/2022/06/133	<p>ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE À LA CHAMBRE DES MÉTIERS POUR L'ANNÉE 2022</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention de partenariat entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Orientales pour l'année 2022 ; • D'APPROUVER le versement d'une subvention d'investissement par Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées Orientales pour un montant de 45 000 € ; • D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE



<p>DELIB/2022/06/134</p>	<p>COMMUNE DE PERPIGNAN - ZAE TORREMILA ROUSSILLON - DÉSAFFECTATION ET AUTORISATION DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DE VOIRIE Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'ABROGER la délibération du Conseil de Communauté n° 2020/11/126 du 19 novembre 2020 ; • DE DESAFFECTER à compter de ce jour, du domaine public en nature de voirie une emprise de 420 m² environ bordant les parcelles cadastrées section CT n° 75, 76, 406, 425 et 427 conformément au plan annexé à la délibération ; • D'AUTORISER la commune de Perpignan à déclasser du domaine public de voirie ladite emprise ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué à signer toutes les pièces utiles en la matière. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2022/06/135</p>	<p>LIGNE FERROVIAIRE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN (LNMP) - APPROBATION DE LA CONVENTION N°6 RELATIVE AU FINANCEMENT DES ÉTUDES ET PROCÉDURES PRÉALABLES AU LANCEMENT DE L'AVANT-PROJET DÉTAILLÉ DE LA PHASE 1 MONTPELLIER BÉZIERS Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention n°6 relative au financement des études et procédures complémentaires à engager dans la perspective de l'Avant-Projet Détaillé (APD) de la phase 1 Montpellier – Béziers de la Ligne ferroviaire Nouvelle Montpellier-Perpignan. • D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2022/06/136</p>	<p>LIGNE FERROVIAIRE NOUVELLE MONTPELLIER PERPIGNAN (LNMP) - APPROBATION DE LA CONVENTION N°6 RELATIVE AU FINANCEMENT DES ACQUISITIONS FONCIÈRES SUR LE LINÉAIRE DE LA LNMP Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention n°6 relative à la poursuite du financement des acquisitions foncières sur le linéaire de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan ; • D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2022/06/137</p>	<p>EVÈNEMENT "TOUS À VÉLO" - ADOPTION DU RÈGLEMENT Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le règlement de l'évènement « Tous à Vélo » de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2022/06/138</p>	<p>COMMUNE DE CANET-EN-ROUSSILLON - CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATION DE L'ASA DU CANAL DU MOULIN DE CANET-EN-ROUSSILLON Le Conseil de Communauté décide :</p>	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>





	<ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention de superposition d'affectation entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et L'Association Syndicale Autorisée du canal du Ruisseau du moulin de Canet réglant les modalités pratiques et financières pour un montant estimé à 5 700 € HT soit 6 840 € TTC, et prend effet à compter de la date de sa signature et ce, pour une durée indéterminée. Le montant annuel sera actualisé chaque année en prenant en compte l'indice ICHT-E à fin janvier de l'année en cours, dont la valeur initiale est de 122,8 en janvier 2022 ; • D'IMPUTER la dépense correspondante au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer la convention et tout acte utile. 	
DELIB/2022/06/139	<p>CONVENTION DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA COMPÉTENCE DÉCHETS DÉLÉGUÉES AUX COMMUNES MEMBRES DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et les communes membres du périmètre communautaire relative à l'exercice des prestations relevant de la compétence « Collecte des déchets » de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et réglant les modalités pratiques et financières ; • D'IMPUTER la dépense au budget annexe 06 « déchets » de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer la convention et tout acte utile. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2022/06/140	<p>CONVENTION POUR LE REMBOURSEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS SUR LES PLATEFORMES ET QUAIS DE TRANSFERT IMPLANTÉS SUR LE TERRITOIRE DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention relative au remboursement de la prise en charge des déchets non ménagers déposés sur un quai de transfert du SYDETOM66 réglant les modalités pratiques et financières, pour un an à compter du 1er janvier 2022 et renouvelable trois fois, soit pour une durée de 4 ans maximum ; • D'IMPUTER la recette au budget annexe 06 de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer la convention et tout acte utile. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2022/06/141	<p>CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR LA GESTION DE LA DÉCHÈTERIE DU CANTON DE LATOUR DE FRANCE</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la communauté de commune Agly Fenouillèdes relative à la convention d'entente intercommunale pour la gestion de la déchèterie du Canton de Latour de France réglant les modalités pratiques et financières, pour un montant estimé à 187 330 € net à payer pour l'année 2022 ; • D'IMPUTER la dépense au budget annexe 06 de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE





	<ul style="list-style-type: none"> • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer la convention et tout acte utile. 	
DELIB/2022/06/142	<p>POLITIQUE DE LA VILLE - RENOUELEMENT URBAIN DE PERPIGNAN - AJUSTEMENT MINEUR N° 1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROJET DE RENOUELEMENT URBAIN DE PERPIGNAN</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER l'ajustement mineur N°1 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de Perpignan annexé à la délibération ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer ledit ajustement mineur et toutes pièces utiles. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2022/06/143	<p>PLH - CONVENTION FONCIÈRE HABITAT - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION PRÉ-OPÉRATIONNELLE ' TÊT MED ' ENTRE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ, LA COMMUNE DE CANET-EN-ROUSSILLON ET L'EPF OCCITANIE</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <p><i>Monsieur Jean-Claude TORRENS ne participe ni au débat ni au vote et quitte la salle.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le projet de convention pré-opérationnelle « Têt Med » entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, la commune de Canet-en-Roussillon et l'EPF Occitanie ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier et notamment la convention pré-opérationnelle « Têt Med » entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, la commune de Canet-en-Roussillon et l'EPF Occitanie. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2022/06/144	<p>PLH - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LA COMMUNE CARENCÉE AU TITRE DE LA LOI SRU ENTRE L'ETAT, L'EPF OCCITANIE, PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ ET LA COMMUNE DE TOULOUGES</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <p><i>Monsieur Jean-Claude TORRENS ne participe ni au débat ni au vote et quitte la salle.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le projet de convention relatif à la mise en œuvre de l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre d'un arrêté de carence entre l'Etat, l'EPF Occitanie, la commune de Toulouges et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier et notamment le projet de convention relatif à la mise en œuvre de l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre d'un arrêté de carence entre l'Etat, l'EPF Occitanie, la commune de Toulouges et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2022/06/145	<p>APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES COMMUNES CARENCÉES AU TITRE DE LA LOI SRU ENTRE L'ETAT, L'EPF OCCITANIE, LA COMMUNE DE VILLENEUVE-DE-LA-RAHO ET PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE.</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE





	<p>Monsieur Jean-Claude TORRENS ne participe ni au débat ni au vote et quitte la salle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le projet de convention relatif à la mise en œuvre de l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre d'un arrêté de carence entre l'Etat, l'EPF Occitanie, la commune de Villeneuve-de-la-Raho et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tous actes utiles pour mener à bien le dossier et notamment le projet de convention relatif à la mise en œuvre de l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre d'un arrêté de carence entre l'Etat, l'EPF Languedoc Occitanie, la commune de Villeneuve-de-la-Raho et Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. 	
DELIB/2022/06/146	<p>APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE ET LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES POUR LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2022 Le Conseil de Communauté décide :</p> <p>Madame Madeleine GARCIA VIDAL, Madame Armelle REVEL FOURCADE et Monsieur Robert VILA ne participent ni au débat, ni au vote et quittent la salle.</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la dotation de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour un montant de trente mille euros (30 000€) pour le Fonds de Solidarité du Logement au titre de l'année 2022 ; • D'IMPUTER la dépense au Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2022/06/147	<p>PARC NATUREL RÉGIONAL CORBIÈRES-FENOUILLEDÈS - AVIS DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE SUR LES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE DONNER un avis favorable aux propositions de modifications des statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes telles que présentées et annexées à la délibération ; • D'AFFICHER la délibération au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pendant un mois ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2022/06/148	<p>COMMUNE D'ESTAGEL - BILAN DE LA MISE À DISPOSITION ET APPROBATION DE LA 3ÈME MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE TIRER un bilan positif de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune d'Estagel ; • D'APPROUVER la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune d'Estagel, conformément au dossier joint intégrant les adaptations présentées dans le tableau récapitulatif « <i>Annexe à la délibération d'approbation de la modification simplifiée n°3 du PLU d'Estagel</i> » annexé à la délibération ; 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE



	<ul style="list-style-type: none"> • DE TRANSMETTRE la délibération accompagnée du dossier de modification simplifiée n°3 du PLU de la commune d'Estagel au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de la légalité ; • DE TENIR à la disposition du public la délibération et le dossier joint en Mairie et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine aux jours et heures habituels d'ouverture ; • DE TENIR à la disposition du public le Plan Local d'Urbanisme modifié à la Mairie et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture ; • D'AFFICHER la délibération en Mairie et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pendant un mois ; • D'EFFECTUER les mesures de publicité en vigueur dans un journal diffusé dans le département à la rubrique des annonces légales ; • DE PUBLIER la délibération selon les modalités définies aux articles L5211-47 et R5211-41 du code général des collectivités territoriales ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier. 	
DELIB/2022/06/149	<p>COMMUNE DE PERPIGNAN - SECTEUR DU MAS CADÈNE - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) GGL AMENAGEMENT Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la convention de PUP Secteur du Mas Cadène – GGL AMENAGEMENT conclue entre Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et GGL AMENAGEMENT prévoyant la prise en charge financière par ce dernier d'une fraction du coût des équipements publics prévus pour répondre aux besoins des futures constructions ; le montant de cette participation est fixé à 89 059 € net de taxes ; • DE PRECISER qu'en application de l'article L332-11-4 du code de l'urbanisme, les constructions à édifier dans le périmètre de la convention de PUP précitée sont exclues du champ d'application de la part intercommunale de la taxe d'aménagement pendant une durée de 10 ans ; • D'IMPUTER les dépenses correspondantes et D'INSCRIRE les recettes au Budget Annexe Assainissement de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer la convention et tous actes utiles. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p> <p><u>Abstentions:</u> Bruzi Chantal, Capsie Philippe, Dahine Fatima, Gavalda Moulenat Christine, Guizard Yves, Martin Laurence, Nougayrede Bruno, Parrat Pierre, Pujol Jean-Marc, Pujol Catherine, Reyes Bernard,</p>
DELIB/2022/06/150	<p>COMMUNE DE CANOHÈS - APPROBATION DE LA MODIFICATION N°6 DU PLAN LOCAL D'URBANISME Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER la modification n° 6 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Canohès intégrant les adaptations présentées dans le tableau récapitulatif « Annexe à la délibération d'approbation de la modification n° 6 du PLU de Canohès » annexé à la délibération ; • DE TRANSMETTRE la délibération accompagnée du dossier de PLU modifié au représentant de l'Etat dans le cadre de l'exercice du contrôle de la légalité ; • DE TENIR à la disposition du public la délibération et le dossier joint en Mairie et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine aux jours et heures habituels d'ouverture ; 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>



	<ul style="list-style-type: none"> • DE TENIR à la disposition du public, en Mairie, au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, ainsi qu'à la Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture le Plan Local d'Urbanisme modifié ; • D’AFFICHER la délibération en Mairie de Canohès et au siège de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine pendant un mois ; • D’EFFECTUER les mesures de publicité en vigueur dans un journal diffusé dans le département à la rubrique des annonces légales ; • DE PUBLIER la délibération au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R5221-41 du code général des collectivités territoriales ; • D’AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier. 	
DELIB/2022/06/151	<p>COMMUNE DE CANOHÈS - DEMANDE DE PROROGATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ (ZAD) SECTEUR SUD "COUBRIS-CORRECH" - AVIS DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D’EMETTRE un avis favorable à la demande de la commune de Canohès de prorogation de la Zone d'Aménagement Différé « Coubris-Correch » pour une durée de 6 ans ; • DE TRANSMETTRE la délibération à Monsieur le Préfet afin qu'elle soit communiquée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ; • D’AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2022/06/152	<p>COMMUNE DE CANOHÈS - DEMANDE DE CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉ (ZAD) SECTEUR SUD EST "LA COLLARESA" - AVIS DE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ COMMUNAUTÉ URBAINE</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D’EMETTRE un avis favorable à la demande de la commune de Canohès de nouvelle création, sur un périmètre réduit, de la ZAD « La Collaresa » pour une durée de 6 ans ; • DE TRANSMETTRE la délibération à Monsieur le Préfet afin qu'elle soit communiquée à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ; • D’AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à prendre tout acte utile et à signer toute pièce nécessaire à ce dossier. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE
DELIB/2022/06/153	<p>RESTITUTION DE LA COMPÉTENCE PROMOTION DU TOURISME, DONT CRÉATION D'OFFICES DE TOURISME, AUX COMMUNES STATIONS CLASSÉES DE TOURISME EN AYANT FAIT LA DEMANDE</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D’APPROUVER la restitution de la compétence « Promotion du tourisme dont création d'offices de tourisme » aux trois communes stations classées de tourisme de Le Barcarès, Canet-en-Roussillon et Perpignan ; • DE DIRE que la délibération sera notifiée à l'ensemble des communes membres ; • D’AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	D'APPROUVER A LA MAJORITE
DELIB/2022/06/154	<p>DISPOSITIF DE RECRUTEMENT PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE</p> <p>Le Conseil de Communauté décide :</p>	D'APPROUVER A L'UNANIMITE



	<ul style="list-style-type: none"> • D'AUTORISER l'Autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires aux recrutements d'apprentis conformément au tableau suivant : <table border="1" data-bbox="523 405 1114 846"> <thead> <tr> <th>Service / Direction</th> <th>Nombre de Postes</th> <th>Diplôme préparé</th> <th>Durée de la Formation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Service Géomatique</td> <td>1</td> <td>Licence Pro. Systèmes d'Information Géographique orienté WEB</td> <td>1 an</td> </tr> <tr> <td>Lecture Publique</td> <td>1</td> <td>Licence Pro – Veille et gestion des ressources documentaires</td> <td>1 an</td> </tr> </tbody> </table> • DE PRECISER que les crédits nécessaires (salaires et frais de formation notamment) seront inscrits au Chapitre 12 du Budget Principal de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté urbaine ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis. 	Service / Direction	Nombre de Postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation	Service Géomatique	1	Licence Pro. Systèmes d'Information Géographique orienté WEB	1 an	Lecture Publique	1	Licence Pro – Veille et gestion des ressources documentaires	1 an	
Service / Direction	Nombre de Postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation											
Service Géomatique	1	Licence Pro. Systèmes d'Information Géographique orienté WEB	1 an											
Lecture Publique	1	Licence Pro – Veille et gestion des ressources documentaires	1 an											
DELIB/2022/06/155	<p>RIFSEEP - CADRE D'EMPLOIS DES INGÉNIEURS ET DES TECHNICIENS : MONTANTS PLAFOND ET MODIFICATIONS DES GROUPES DE FONCTION Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER à compter de la date d'effet de la présente délibération, l'application aux agents de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine éligibles au RIFSEEP, le dispositif du régime indemnitaire selon les modalités définies, • DE PRENDRE ACTE qu'il appartient au Président de fixer à l'intérieur des limites du dispositif défini par délibération les montants individuels applicables à chaque agent par voie d'arrêté ou de contrat selon le statut de l'agent, • DE PREVOIR ET D'INSCRIRE les crédits nécessaires au paiement de la dépense sur le chapitre 012 du budget principal et des budgets annexes de l'établissement, • D'ABROGER à compter de la date d'effet de la délibération, la délibération DELIB 2021/12/319 du 20 décembre 2021. • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué à signer tout acte utile en la matière. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE												
DELIB/2022/06/156	<p>ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 JUILLET 2022 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER les suppressions et les créations de postes présentées, • D'APPROUVER la mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée en annexe à la délibération, • D'IMPUTER la dépense aux budget principal et budgets annexes de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	D'APPROUVER A L'UNANIMITE												



<p>DELIB/2022/06/157</p>	<p>COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 POUR L'ANNÉE 2021 Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DE PRENDRE ACTE de l'information donnée au Conseil de Communauté par le Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au titre des travaux qui se sont déroulés durant l'année 2021 ; • D'AUTORISER le Président ou l'élu délégué en la matière à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>
<p>DELIB/2022/06/158</p>	<p>RÉSERVE DE TAUX CAPITALISÉ DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) Le Conseil de Communauté décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'APPROUVER le taux de CFE mis en réserve au titre de l'année 2022, soit 0.140 ; • D'AUTORISER le Président ou l'Elu délégué en la matière à signer tout acte utile. 	<p>D'APPROUVER A L'UNANIMITE</p>

